



NON au tabac de Contrebande et Contrefaçon



Selon un rapport du cabinet KPMG*, près de 40% de la consommation de cigarettes provenait, l'an passé, du **marché parallèle**, soit **en dehors du réseau réglementé des buralistes**, contre 35 % en 2021. Les politiques de santé publique visant à augmenter le **prix du tabac** ne font que renforcer cette tendance. **Non, les fumeurs ne fument pas moins, ils s'approvisionnent autrement.** Le montant des **amendes** ne les dissuade pas. La multiplication des «points de deals» ne fait que confirmer cette évolution sans oublier l'augmentation constante des ventes de tabac sur les réseaux sociaux.

On le sait, le tabac de contrebande et de contrefaçon est un fléau pour les villes, les consommateurs et les buralistes. C'est un danger dont il faut prendre la mesure :

- Au vu des enjeux financiers, ce trafic, comme tous les trafics, génère de la **violence** entre bandes rivales pour le contrôle d'un territoire mais aussi d'échanges **violents** vis-à-vis des agents municipaux.
- Ces trafics ne sont ni discrets, ni cachés. Les dealers investissent les abords des gares, des rues commerçantes, des marchés. Dès qu'un territoire leur est conquis, il devient très difficile de s'en débarrasser et ce, malgré l'intervention des forces de l'ordre.
- Les trafiquants mettent en **danger** leurs clients avec la vente de produits **non contrôlés et non conformes**.
- Ces trafics alimentent les **réseaux mafieux** liés à la drogue et à la **traite humaine** bien au-delà du seul trafic de cigarettes.

Pour les buralistes, il s'agit là d'un **désastre économique** qui contribuera à la disparition du seul commerce de proximité encore présent dans ces quartiers difficiles. Le travail des douanes seul ne suffit pas à stopper ces réseaux mafieux. Même l'État, avec la convention nationale** contre le marché parallèle de vente du tabac signée en 2022, n'est pas sûr de résoudre ce fléau.

L'augmentation du prix du tabac n'est pas une solution, il incite le consommateur à s'approvisionner et à commercer au travers des marchés parallèles.

C'est la raison pour laquelle, nous, les buralistes d'Île-de-France, avons décidé de **sensibiliser le grand public**, en nous déplaçant, dans un bus, sur différents «points de deals» connus et reconnus, pour distribuer des tracts. Ce bus sera suivi d'un camion floqué d'un message sur une affiche de 3 mètres sur 2 : « **Non au tabac de contrebande et de contrefaçon** ».

**UN POINT PRESSE SE TIENDRA AVENUE JEAN JAURÈS À AUBERVILLIERS
à proximité de la station de métro 4 Chemins Aubervilliers-Pantin vers 15h00.**

Des points de deals, il en existe partout en Île-de-France. **Pour cette première tournée**, les élus de la chambre syndicale ont sélectionné la station de métro Kremlin-Bicêtre, la gare RER de Nanterre-Ville, la Gare d'Argenteuil, le RER de Villiers-le-Bel-Arnouville, la station de Métro 4 chemins Aubervilliers-Pantin, la Gare Pablo Picasso de Bobigny, la Gare de Bagnole/Gallieni et pour terminer la station de Métro Créteil Préfecture.

Le réseau des Buralistes se doit de dénoncer, à travers de nouvelles actions significatives, le fléau que représente le tabac de contrebande et de contrefaçon et défendre, plus encore, sa mission de premier commerce d'utilité locale.

* KPMG Réseau international de cabinets d'audit et de conseil.

** Le 28 janvier 2022, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, Olivier Dussopt, ministre délégué au Comptes publics et Philippe Coy, président de la Confédération des buralistes, ont signé la convention nationale à Privas (Ardèche) pour lutter contre les marchés parallèles de tabac.

À PROPOS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES BURALISTES D'ÎLE-DE-FRANCE Organisation professionnelle régionale qui compte près de 2 800 buralistes actifs, composée de 12 délégations (5 pour Paris – 77 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95).